

Communiqué de presse

Poursuite de l'extension du réseau à fibre optique dans le canton de Fribourg

Suite à la publication au mois de février du rapport final du Secrétariat de la Commission de la concurrence (ComCo), les compagnies d'électricité Groupe E, Gruyère Energie et IB-Murten ont décidé d'un commun accord avec Swisscom d'adapter leur modèle de coopération permettant ainsi le déploiement de la fibre optique dans le canton de Fribourg. De son côté, le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé de soutenir la participation de l'Etat à cette coopération afin d'assurer l'extension de la fibre optique en ville et en campagne et a transmis le dossier pour décision au Grand Conseil. Les partenaires fribourgeois se regrouperont au sein d'une co-entreprise, FTTH Fribourg, et vont, en collaboration avec Swisscom, accélérer le déploiement de la fibre optique selon le modèle de coopération qui a déjà fait ses preuves ailleurs en Suisse. Cette collaboration devra, à long terme, permettre de raccorder l'ensemble du canton de Fribourg au réseau à fibre optique.

En février 2012, le Secrétariat de la Commission de la concurrence (ComCo) a publié son rapport final sur la coopération dans le domaine de la fibre optique (Fiber to the Home, FTTH) dans le canton de Fribourg, dans lequel il critique notamment certaines dispositions contractuelles relatives à la coentreprise réunissant les partenaires fribourgeois et Swisscom. Sur ce, les partenaires contractuels ont rapidement repris les négociations afin d'adapter le modèle de coopération et permettre ainsi l'extension du réseau à fibre optique dans le canton de Fribourg de manière conforme au droit de la concurrence, notamment suite aux discussions menées avec le Secrétariat de la ComCo. L'absence de solution commune aurait risqué de mettre définitivement un terme au projet. La future coopération entre Swisscom et la nouvelle société à créer par les partenaires fribourgeois écarte ce danger et le déploiement du réseau à fibre optique peut être poursuivi comme prévu.

Fort de ce qui précède, le Conseil d'Etat fribourgeois a décidé lors de sa séance du 26 juin 2012 de soutenir financièrement le projet et de participer au capital de la future société FTTH Fribourg avec les partenaires fribourgeois fournisseurs d'énergie. Ainsi le développement du réseau à fibre optique sera

garanti dans tout le canton y compris dans les zones à plus faible densité de raccordements. Le Conseil d'Etat a transmis le dossier au Grand Conseil.

La coopération entre FTTH Fribourg et Swisscom a pour objectif de raccorder progressivement et à des conditions avantageuses l'ensemble du canton de Fribourg au réseau à fibre optique. Les deux partenaires assurent la planification et l'adjudication des mandats de construction ainsi que la maintenance et l'exploitation du nouveau réseau à fibre optique jusque dans les habitations. Dans le cadre du projet pilote FTTH mené dans le village de Neyruz (FR) et dans le quartier du Torry en ville de Fribourg, environ 2500 habitations et 100 entreprises ont déjà été raccordées au réseau optique ouvert («Open Access») construit par les partenaires fribourgeois et Swisscom. Conçu pour favoriser la concurrence, le réseau FTTH est ouvert à tous les prestataires de service, sans aucune discrimination. D'un commun accord, Swisscom et FTTH FR ont la possibilité d'introduire des technologies alternatives à FTTH pour déployer le réseau à très large bande plus rapidement, dans l'ensemble du canton.

Berne/Fribourg, le 27 juin 2012